

PLAN DE COURS¹

COURS : FIS2119 – Introduction à la fiscalité

PROFESSEUR : Sandra Labbé

GROUPE : 05 - Formation à distance

PRÉSENTATION DU PROFESSEUR

Sandra Labbé, M.Fisc., CPA, CA est professeure à l'UQAT au département des sciences de la gestion. Elle est diplômée de l'UQAT au baccalauréat en sciences comptables et au diplôme d'études spécialisés en sciences comptables. Elle détient également une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke.

Avant de devenir professeure, Madame Labbé a travaillé au sein d'un cabinet comptable durant plusieurs années dans le domaine de la fiscalité des entreprises et des particuliers.

ACCEPTATION DÉPARTEMENTALE — SCIENCES DE LA GESTION

PAR : Bryan Boudreau-Trudel

LE : 25 novembre 2019

**HUMAINE
CRÉATIVE
AUDACIEUSE**

¹ [Procédure relative aux plans de cours](#)

COORDONNÉES

Professeur ayant médiatisé le cours : Sandra Labbé

Responsable de l'encadrement : Valérie Hébert

Courriel du responsable de l'encadrement : valerie.hebert2@uqat.ca

OBJECTIFS DE LA FORMATION DE 1ER CYCLE

La formation de premier cycle trouve sa spécificité dans les caractéristiques suivantes :

- elle vise le développement chez l'étudiant de ses capacités d'analyse et de synthèse par l'étude relativement approfondie d'une discipline ou d'un champ d'études dans les aspects aussi bien théoriques qu'empiriques et en misant sur l'appropriation des fondements et de la méthodologie propre à cette discipline ou à ce champ d'études ;
- dans la perspective d'une éducation permanente, elle développe la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue ;
- elle le rend capable de s'adapter facilement aux changements, de relier son champ de compétence aux autres spécialités et de collaborer avec des tiers ;
- elle le rend capable de discerner la valeur objective des affirmations qu'il fait ou qui lui sont faites, de bien comprendre, interpréter et commenter l'information ;
- elle développe chez lui une compétence professionnelle ou scientifique qui le rend apte à intervenir efficacement et à mesurer la portée sociale et éthique de ses activités ;
- elle l'amène à maîtriser le langage propre à son domaine de connaissances, à pouvoir produire un discours cohérent et pertinent, à l'articuler de façon précise, claire et concise, tant à l'écrit qu'à l'oral et, ainsi, à être capable de communiquer ses connaissances dans son milieu professionnel ou scientifique et dans l'ensemble de la société ;
- elle développe son esprit d'initiative et sa créativité, qui le rendent actif dans son milieu et l'amènent à appliquer ses connaissances à des situations et des problèmes nouveaux.

DESCRIPTION DU COURS

CONTENU

Historique et structure de la loi de l'impôt. Personnes assujetties. Revenu net. Revenu tiré d'une charge ou d'un emploi. Revenu tiré d'un bien. Revenu tiré d'une entreprise. Introduction aux notions de gain et perte en capital. Déduction pour amortissement. Biens incorporels. Autres revenus et autres déductions. Différents régimes différés de revenu. Détermination du revenu imposable. Calcul de l'impôt d'un particulier. Introduction à l'impôt des sociétés. Déclaration de revenus. Planification fiscale

PRÉALABLES

SCO1908

GÉNÉRAUX

Développer son esprit d'analyse. Développer son jugement professionnel et se sensibiliser aux dimensions éthiques entourant les choix fiscaux. Connaître de façon détaillée la majorité des mesures fiscales s'appliquant aux particuliers et être en mesure de les appliquer adéquatement à des situations courantes. S'initier aux notions d'impôts des sociétés. Solutionner certains problèmes concrets relevant de la fiscalité des particuliers et de la planification fiscale.

SPÉCIFIQUES

Plus spécifiquement, ce cours devra permettre à l'étudiant de :

- Connaître les mécanismes de législation;
- Connaître la structure de la Loi de l'impôt sur le revenu et savoir l'utiliser;
- Identifier sommairement les personnes assujetties à l'impôt;
- Maîtriser les règles fiscales suivantes relativement aux particuliers : détermination du revenu net, détermination du revenu imposable, calcul de l'impôt à payer, nature et source des revenus;
- Produire, pour un particulier, des déclarations d'impôt fédérales et québécoises d'une certaine complexité;
- Connaître les notions de base de l'impôt des sociétés;
- Développer son sens critique et son sens de la planification fiscale pour les particuliers. Ainsi, il devra être en mesure de comprendre comment les règles fiscales s'intègrent dans les décisions des contribuables, de prévoir les impacts fiscaux d'une transaction personnelle ou commerciale, d'organiser les affaires du contribuable de façon à minimiser et/ou reporter sa charge fiscale tout en respectant les enjeux éthiques;
- Déceler les situations qui demandent l'intervention d'un expert;
- Se familiariser avec les nombreux documents mis à sa disposition pour faciliter l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu et s'habituer à la recherche personnelle;
- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires en vue de l'obtention d'un titre professionnel comptable.

PLAN DU COURS		
Semaine	Contenu	Lectures
1	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation du plan de cours – Système fiscal canadien – Assujettissement à l'impôt – Aspects administratifs 	Chapitres A, B, C
2	<ul style="list-style-type: none"> – Revenu net (article 3 LIR) – Différentes sources de revenus – Structure du revenu net, revenu imposable et calcul de l'impôt 	Chapitres C et D
3	<ul style="list-style-type: none"> – Calcul du revenu d'emploi – Avantages imposables à l'employé <p>➤ QUIZ EN LIGNE (1%): À compléter avant le lundi de la 3^e semaine 9h AM</p>	Chapitre D
4	<ul style="list-style-type: none"> – Calcul du revenu d'emploi (fin) <p>➤ Travail #1, Jurisprudence fiscale (5%) à remettre avant le lundi de la 4^e semaine 9h AM</p>	Chapitre D
5	<ul style="list-style-type: none"> – Employé ou travailleur autonome : les distinctions – Avantages imposables à l'actionnaire-dirigeant – Le revenu d'entreprise 	Chapitre I
6	<ul style="list-style-type: none"> – Le revenu d'entreprise (suite) – Le revenu de bien 	Chapitre I
7	<ul style="list-style-type: none"> – Autres revenus et autres déductions <p>➤ Travail #2, recherche fiscale (10%) à remettre avant le lundi de la 7^e semaine 9h AM</p>	Chapitre E
8	* Examen mi-session en ligne – 35 %	
9	<ul style="list-style-type: none"> – Gain en capital - Introduction – Règles générales (2.1 à 2.11), – Classement d'actifs (4.1 à 4.3) – Perte en capital (5.1 à 5.3) – Déduction pour gain en capital (6.1 à 6.9) – Résidence principale (7.1 à 7.1.4) 	Chapitre L Visionnement en ligne séance PANOPTO, utilisation du logiciel Taxprep des particuliers pour travail #3.
10	<ul style="list-style-type: none"> – Revenu imposable et début du calcul de l'impôt à payer <p>➤ QUIZ EN LIGNE (2%) : À compléter avant le lundi de la 10^e semaine, 9h AM</p>	Chapitres F et G

Semaine	Contenu	Lectures
11	– Calcul de l'impôt à payer d'un particulier	Chapitre G
12	– Amortissement fiscal (allocation du coût en capital)	Chapitre J
13	– Régimes de revenus différés (régime de retraite, REER, RPA, RPDB, etc.) ➤ Remise du travail #3 (15 %) à remettre avant le lundi de la 13 ^e semaine 9h AM ➤ QUIZ EN LIGNE (2%) : À compléter avant le lundi de la 14 ^e semaine, 9h AM	Chapitre H
14	* Évaluation des enseignements – Introduction à l'impôt des sociétés – Conciliation du revenu comptable au revenu fiscal – Revenu imposable (section 3.5) – Imposition des sociétés (section 4.1 à 4.7) – Intégration des revenus (5.1 à 5.5) – Doit-on s'incorporer? – Rémunération de l'actionnaire-dirigeant *Évaluation des enseignements disponible	Chapitre N
15	Examen final en ligne – 30 %	

Une cote variable sera utilisée pour établir la notation littérale.

Article 2.12.3 du Règlement 3 - Les études de 1^{er} cycle de l'UQAT :

L'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec d'un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

Extrait de l'article 2.13.1 du [Règlement 3 - Les études de 1^{er} cycle de l'UQAT](#) :

La notation littérale représente: (entre autres)

A+, A, A-; B+, B, B-; C+, C, C-; D+, D; E

Présentation du travail

La résolution *M10-GES-38-09* du module des sciences de la gestion stipule que tout travail doit être généralement présenté sur traitement de texte (version papier) et doit respecter les règles de présentation qui figurent dans le [Guide de présentation des travaux écrits](#), disponible sur le site WEB de l'UQAT.

Évaluation de la qualité du français – [Politique institutionnelle sur la maîtrise du français](#)

La qualité du français écrit est évaluée à 10 %. Barème de correction pour un travail évalué sur 100 : (1 point est retranché pour toute erreur de français) (orthographe lexicale, orthographe grammaticale, syntaxe et ponctuation), jusqu'à concurrence de 10 points.

Plagiat

Tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif à un cours ou à un programme peut entraîner une ou plusieurs sanctions, en référence au [Règlement 12 - Le plagiat ou la fraude pour les étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue](#) (le lien Internet se trouve à l'avant-dernière page du présent document).

Règlementation particulière

- La résolution *D93ADMC75.11.1* du département des sciences de la gestion stipule qu'aucune pondération ne doit être attribuée à la participation des étudiants en classe.
- La résolution *M10-GES-38-07* du module des sciences de la gestion stipule qu'une activité d'évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note finale du cours.
- La résolution *M12-GES-EX-06-05* du module des sciences de la gestion stipule que toute demande de modification aux dates d'examens dans le cadre des cours de formation à distance sera refusée si elle n'est pas présentée à l'intérieur des deux premières semaines de cours et que seules les demandes respectant les critères cités ci-dessous seront considérées avec pièces justificatives comme motif de changement de date d'examen hors des délais prescrits :
 - Mortalité dans la famille immédiate ;
 - Mortalité impliquant un déplacement ;
 - Hospitalisation de l'étudiant.

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT (SUITE)		
Travaux évalués	% de la note finale	Date de remise
3 quiz en ligne	5 %	Semaine 3, 10 et 14
Travail #1 – Jurisprudence fiscale	5 %	Semaine 4
Travail #2 – Recherche fiscale	10 %	Semaine 7
Travail #3 – Déclaration de revenus (Taxprep)	15 %	Semaine 13
Examen mi-session en ligne	35 %	Voir sur Moodle – Semaine 8
Examen fin de session en ligne	30 %	Voir sur Moodle – Semaine 15

Détail des travaux évalués

* Un travail remis en retard recevra la note de 0. Les travaux devront être déposés sur Moodle.

Le travail #1 consiste à résumer une jurisprudence fiscale.

Le travail #2 consiste à faire une recherche fiscale sur divers concepts des cours 1 à 6.

Le travail #3 consiste à produire les déclarations de revenus d'une famille avec l'aide du logiciel Taxprep des particuliers (disponible au laboratoire informatique ou sur le serveur d'application). Les déclarations doivent être remises en version électronique (dépôt sur Moodle) et doivent inclure les déclarations d'impôt fédérales et provinciales (incluant les annexes pertinentes). Un document contenant vos hypothèses, analyses et calculs doit également être remis avec les déclarations de revenus (format word, excel ou pdf).

MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

Rôles du professeur

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. De plus, il indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

Délai de réponse

La résolution *DEP-2019-SG287-14* stipule que :

« Le professeur ou le chargé de cours répondra à l'étudiant dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Pour les questions nécessitant des réponses plus élaborées, après avis transmis à l'intérieur de ce délai, une réponse complète sera fournie à l'intérieur de cinq jours ouvrables. Passé ces délais, et après avoir tenté une relance, l'étudiant peut aviser le directeur du département, pour les cours de 1^{er} cycle, ou le directeur du programme, pour les cours de 2^e cycle, afin qu'il communique par téléphone avec le professeur ou le chargé de cours concerné. Dans des circonstances particulières, le professeur ou chargé de cours qui ne serait pas en mesure de respecter momentanément ces délais doit en aviser ses étudiants. »

Rôles de l'étudiant

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

IMPORTANT : Avant de vous procurer les volumes du cours FIS2119, il est important de bien valider la version utilisée à chacune des sessions. Pour ce faire, cliquez ici : cooplesignet.com

MANUELS DE BASE

LANDRY, Suzanne. (Version courante). *Guide fiscal CCH*. Brossard : Wolters Kluwer Québec Ltée.

LANDRY, Suzanne. (Version courante). *Problèmes et solutions, Tome I*. (Guide fiscal CCH). Brossard : Wolters Kluwer Québec Ltée.

Bibliothèque UQAT, Base de données, Comptabilité et gestion, Guide de l'impôt canadien (CCH), , <http://bibliotheque.uqat.ca/>, consulté le 5 novembre 2020.

Gouvernement du Canada, Loi de l'impôt sur le revenu, version électronique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-3.3/>, consulté le 5 novembre 2020.

MANUELS COMPLÉMENTAIRES

CCH. (45e édition). *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Brossard : Wolters Kluwer Québec Ltée.

BOIVIN, LEMELIN, BACHAND. (2019-2020). *Conformité fiscale des particuliers et des entreprises TOME II*, https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=1730#collection, Trois-Rivières : UQTR.

MORIN, R., PAPILLON, M. (2018). *Impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, 35e édition*, Carswell.

MORIN, R., PAPILLON, M., (2018). *Problèmes d'impôt solutionnés Tome I et II Impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, 35e édition*, Carswell.

ROYER P., DREW J., (2017). *Impôts et planification 2017*, 30^e édition, Béliveau éditeur.

Publications du Centre québécois de formation en fiscalité, www.COFF.com, consulté le 5 novembre 2020.

Publications de l'Agence du revenu du Canada (adresse Internet: <http://www.canada.ca>) consulté le 5 novembre 2020:

- Bulletins d'interprétation, Folios de l'impôt sur le revenu
- Circulaires d'information.
- Décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu.
- Autres publications produites par ce ministère.

Publications de l'Association de planification fiscale et financière (A.P.F.F.) et de l'Association canadienne d'études fiscales (A.C.E.F.) (disponibles à la bibliothèque).

Jurisprudence : disponible gratuitement sur CanLii (<http://www.canlii.org>) consulté le 5 novembre 2020.

Site gratuit de recherche juridique : www.obiter2.ca consulté le 5 novembre 2020.